



Montant de la pension alimentaire et date de la décision

Par **july155**, le **14/12/2019** à **19:02**

Bonjour

j'ai besoin de votre éclairage sur un point. Suite séparation tendue, le JAF a décidé le 22 novembre dernier (avec expédition exécutoire) à l'égard de mon ex conjoint le versement de 700 euros de pension alimentaire pour nos 2 filles " *payable au domicile de MmeXX, mensuellement, d'avance, 12 mois sur 12 et ce à compter de la présente décision et l'y condamne en tant que de besoin*".

Monsieur m'a versé pour le mois de novembre la somme de 186 euros (il compte son montant redevable à 8 jours, du 23 nov au 30 nov.) et non 700 euros. Je suis perdue, me doit-il 700, 210 euros (9 jours de pension en incluant le jour de la décision) ou bien 186 euros ?

Merci beaucoup pour votre réponse !

Bien à vous

JO